Le Département de l’agriculture américain pourrait réglementer les semis de luzerne OGM

13 janvier 2011

Un rapport de l’USDA daté du 16 décembre 2010 envisage la possibilité de r**églementer la production de luzerne OGM aux États-Unis**. Si la mesure est effectivement mise en œuvre, elle constituera une première dans ce pays où la production de plantes OGM fait l’objet d’un suivi et d’un contrôle faibles. Or, la luzerne OGM commercialisée par Monsanto n’est pas considérée comme dangereuse pour la santé humaine ou animale. En revanche, c’est le **risque de pollinisation croisée avec des luzernes cultivées en agriculture biologique** que certains acteurs craignent. Les cahiers des charges du mode de production biologique interdisent explicitement l’utilisation d’OGM. Et tiré par la demande du consommateur américain, l’agriculture biologique se développe de plus en plus aux États-Unis. C’est ainsi que **l’USDA propose qu’une distance minimale de 8 km sépare toute parcelle sous luzerne OGM d’une parcelle sous luzerne conventionnelle ou en mode de production biologique**. L’objectif de cette réglementation inédite de l’USDA est de mettre en place des règles de cohabitation entre systèmes de culture afin de prévenir une escalade de contentieux juridiques sur le sujet.

Jo Cadilhon, CEP (Centre d’études et de prospective)

Source : The Economist